AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3583
FR0011742329-FS1020

22 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 21 décembre 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[1] et des sociétés CDC Croissance et CNP Assurances qu'elle contrôle, 2 748 720 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital et 9,83% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC Croissance	1 079 600	3,86	1 079 600	3,86
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 669 120	5,97	1 669 120	5,97
CNP Assurances	0	0	0	0
Total CDC	**2 748 720**	**9,84**	**2 748 720**	**9,83**

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution de titres MC PHY ENERGY détenus par CNP Assurances à titre de collatéral.

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 27 939 095 actions représentant 27 972 484 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.